

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 4 février 2015**

**Présent :** Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, Patrick TOULET.

**Excusé :** Michel MAROT

**Secrétaire de séance :** Christophe DARIO

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu Conseil Municipal de 19 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

### **Avenant lot 9 chauffage**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la délibération n° 46 du 16 décembre 2014 comporte une erreur sur le montant de l'avenant. Il convient donc de délibérer à nouveau par une délibération qui annule et remplace celle-ci. Pour rappel : le montant du marché s'élevait à 60 668 euros H.T, à déduire modification chauffage salle socioculturelle d'un montant de 34 668.00 € HT ce qui ramène le montant du marché à 26 000.00 € HT.

Après délibération les membres du conseil acceptent cet avenant.

### **Suivi du dossier problème Chauffage salle socioculturelle**

A ce jour l'entreprise Fauché nous fait savoir qu'elle prendra à ses frais l'installation de 2 filtres avec des pressostats de sécurité sur les gaines d'Air neuf et d'air extrait. Après en avoir discuter le conseil municipal souhaite se rapprocher du constructeur CIAT pour avoir plus d'informations techniques notamment sur l'état de l'échangeur qui fonctionne sans être filtrer depuis la mise en service de la salle (2007).

### **Point sur l'avancement des travaux**

- *Pour le lot 1, terrassement et réseaux divers exécuté par l'entreprise CMCTP*

Cette étape a été plus longue que prévue, l'entreprise était en charge de déplacer les réseaux qui passaient sous l'emprise de la future cuisine. N'ayant pas de plan de recollement (plan réalisé après exécution des travaux) pendant la construction de la salle

socioculturelle, CMCTP a dû réaliser plusieurs sondages pour retrouver les évacuations. Des modifications techniques ont eu lieu pour améliorer le fonctionnement de la fosse toutes eaux. Ces actions supplémentaires n'ont pas eu d'incidences sur le budget de cette première tranche de travaux.

- *Pour le lot 2 : Démolition - Gros œuvre - fondations exécutées par l'entreprise FOISSAC*

Celle-ci a sous-traité la réalisation des micros pieux par l'entreprise CAZES spécialisé dans ce domaine. Malgré le froid, les travaux avancent correctement. Lundi 9 février 2015, la dalle de la salle intergénérationnelle sera coulée.

- *Pour le lot 9 : Chauffage - Plomberie - Sanitaires exécutés par l'entreprise GCM MISPOUILLE*

L'entreprise est intervenue pour couper l'alimentation du gaz, en effet le réseau actuel passait sous la nouvelle cuisine afin que le chantier soit en sécurité.

- *Pour le lot 10 : Electricité - Alarmes exécutées par Eiffage*

Un technicien a condamné les réseaux électriques de la cuisine existante pour l'avancement des travaux des différents corps d'état.

### **Etude et analyse projet assurance Dommages - Ouvrages**

Un devis a été établi par GROUPAMA d'un montant de 4363,30 euros TTC. Avant toute décision, un complément d'information est demandé sur les clauses de ce dit contrat.

### **Informations et questions diverses**

Scolarité. Mme Elodie Vatinel demande une dérogation pour inscrire son enfant à l'école maternelle d'Arcambal. (la fille aînée est déjà scolarisée dans cet établissement). Pour rappel, les frais de fonctionnement de cette école sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs. Le conseil municipal accorde, exceptionnellement, cette dérogation.

Demande de Mme Audrey SABY, locataire. Lors du précédent conseil municipal, Madame Saby avait demandé une participation financière pour la remise en état de la chaudière. Après vérification de différents éléments : (entretiens annuels,

etc....), il s'est avéré qu'une pièce était défectueuse depuis le début de son contrat de bail. La commune s'engage à payer la moitié de la facture, c'est-à-dire 111,67 euros, le solde sera réglé par la locataire.

Suivi courrier de M. Yann MAGDELEINE, locataire. M. Yann Magdelaine demande une participation financière pour l'amélioration de sa cuisine. La commission des bâtiments municipaux s'est rendue sur place le samedi 24 janvier pour en savoir plus. Le projet est à l'étude (demande de devis : plan de travail, hotte, plaque de cuisson et meuble-bas).

Achat radiateurs Mairie. Pour l'amélioration énergétique de la Mairie et après consultation de M. Mathias AUTESSERRE de Quercy Energie. Les 3 radiateurs de la salle de réunion et celui du secrétariat ont été changés, pour un montant total de 494,60 euros. La mise en place de ces nouveaux radiateurs a été effectuée par nos soins afin de limiter les coûts.

Cuve préau de l'école. Convenu lors du précédent conseil, Nicolas Giles a récupéré la cuve. Pour remercier, le moment venu, il compensera par un complément de débroussaillage à l'épareuse.

Pierres. Pour la sécurité du trafic routier, il a été demandé à un habitant d'enlever les pierres longeant l'accotement de la route au lieu-dit Mas de not.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.